

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 21 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 21 avril à 20H30, le conseil communal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du conseil communal : le 13 avril 2017

Présents :

MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, ALLOUIN, BESNARD, BOULEAU, FRATOCCHI, STAINS, MM. BRISSON, FLEURY, NAVEREAU, BRUNEAU, GUYARD, ISSELÉ, RATTON,

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Gilles PERDEREAU a donné procuration à Monsieur Franck NAVEREAU
Madame Virginie ROUSSEAU a donné procuration à Madame Patricia GACOIN

Absents excusés : MMES BRIANT et VIVET

Secrétaire de séance : Mme Martine STAINS a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente (31 mars 2017) : Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

- Etat civil

- 1 Naissance

- Urbanisme

- 1 Déclaration préalable accordée

- Présence élections présidentielle les 23 avril et le 07 mai 2017

Madame le Maire fait suivre l'état des présences lors des élections présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017 afin que chacun puisse vérifier l'horaire.

- Prévisions pour élections législatives le 11 et 18 juin prochain

Madame le Maire rappelle les élections législatives les 11 et 18 juin 2017 afin que chacun puisse se rendre disponible à un créneau horaire. Elle rappelle également que la fin des vote sera à 18 H00 contrairement aux Présidentielles (19H00).

- Cafés numériques (le point)

Madame le Maire rappelle l'organisation des cafés numériques. C'est un échange de bons procédés et non une formation. Lundi 24 avril a lieu le premier café numérique au sein de la salle informatique à Chouzy-sur-Cisse. Une quinzaine de personnes sont inscrites pour ce 1^{er} café numérique (élus et agents).

Madame le Maire remercie Monsieur Moyer, Président du club informatique pour le prêt de la salle et du matériel.

- Logement communal libre

Madame le Maire rappelle qu'un logement de type 3 (2 chambre) est disponible pour le 1^{er} 2017. Le loyer est de 350 €.

- Commission assainissement, voirie et infrastructures

Madame le Maire annonce que les travaux prévus d'assainissement sont bien inscrits au programme 2017 d'Agglopolys.

- Renouvellement de la convention CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Madame le Maire rappelle que le projet de l'aménagement du centre bourg a été étudié par le CAUE et que son intervention n'est pas terminée. Il est donc souhaitable de renouveler la convention qui lie la commune de Chouzy-sur-Cisse et le CAUE.

Le conseil communal est favorable à l'unanimité pour reconduire la convention avec le CAUE et demande son inscription au prochain ordre du jour du conseil municipal de VALLOIRE-SUR-CISSE.

II AFFAIRES GENERALES

2.1. Convention avec centre équestre

Madame le Maire souligne la difficulté à gérer la situation d'un ou de plusieurs équidés qui quittent leurs enclos et qui divaguent sur les routes et plus particulièrement vers les RD 952 et 58.

Elle propose d'établir une convention avec le centre équestre « Les sables » afin que les animaux qui divaguent soient attrapés et mis dans un enclos fermé très rapidement.

Le conseil communal, à l'unanimité, accepte le principe d'établir une convention entre le centre équestre « Les sables » et la commune de Chouzy-sur-Cisse afin que la capture des animaux soit faite plus facilement et par des professionnels. Les modalités de cette convention seront vues lors de l'établissement de cette dernière.

2.2 Vœu relatif à l'installation de dispositif de recueil biométrique

Madame Le Maire a été sollicitée par Monsieur le Maire d'Onzain qui se porte volontaire pour l'installation d'un dispositif de recueil biométrique dans le cadre de la réalisation des passeports et des cartes d'identité.

Elle sollicite le conseil communal afin de délibérer favorablement sur le vœu relatif à l'élargissement du dispositif de recueil biométrique.

Vœu relatif à l'installation de dispositifs de recueil biométrique

Les cartes d'identité sont désormais traitées par un procédé technique aligné sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Seules 13 communes de Loir-et-Cher sont dotées d'un dispositif de recueil biométrique. Sur la zone Ouest de l'Agglomération blésoise, aucun dispositif n'est installé, ce qui impose aux habitants du Canton d'Onzain, des déplacements multiples (prise d'empreintes et retrait de la carte) sur des distances relativement longues.

Le Conseil Communal rappelle le rôle important de guichet de proximité assuré par les communes, premier lieu d'exercice de la démocratie.

Le Conseil Communal de Chouzy-sur-Cisse formule le vœu que le canton d'Onzain soit doté de 3 dispositifs :

- Un à Herbault en raison de la distance par rapport au chef-lieu pour les communes les plus éloignées.
- Un sur chaque commune de plus de 2 000 habitants (Veuzain-sur-Loire et Valloire-sur-Cisse).

Le conseil communal, à l'unanimité, se prononce favorablement au vœu relatif à l'installation de recueil biométrique sur le Canton d'Onzain (1 à Herbault, 1 à Veuzain-sur-Loire et 1 à Valloire-sur-Cisse). Il demande à ce que ce vœu soit présenté à Monsieur le Préfet.

2.3 Jardins familiaux

La commune est sollicitée par des habitants pour des jardins familiaux.

Le conseil communal, à l'unanimité, est favorable sur le principe de création de jardins familiaux. Les modalités de réalisation de ces derniers vont être étudiées.

I. FINANCES

3.1. Tarifs CANTINE – ALSH

Madame le Maire rappelle que chaque année, le conseil communal délibère sur les tarifs de la cantine et de l'ALSH.

Elle propose, vu l'inflation, de ne pas augmenter les tarifs cantine et ALSH et de les maintenir comme ci-dessous.

Tarifs pour la cantine pour l'année 2017/2018 :

Prix du repas	Année scolaire 2017/2018
Repas enfant	3.37 €
Repas à partir du 3ème enfant	2.73 €
Repas enseignant ou intervenant	5.49 €

Tarif du vendredi à partir de 15H30 jusqu'à 16H30 pour l'année 2017/2018 :

Le tarif est de 1 € dès que l'enfant fréquente l'ALSH le vendredi à partir de 15h30 et jusqu'à 16H30.

Tarifs périscolaire pour les enfants habitants la commune (ALSH et goûter du soir inclus) :

Année scolaire 2017/2018	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient Familial en €	Q.F. ≤ 620	620 > Q.F. ≤ 850	850 > Q.F. ≤ 1 100	1 100 > Q.F. ≤ 1 350	Q.F. > 1 350
Tarif Forfait Matin ET Soir	2.12 €	2.72 €	3.50 €	3.64 €	3.78 €
Tarif Forfait Matin OU Soir	1.42 €	1.82 €	2.31 €	2.42 €	2.51 €
Tarif 1/2 MERCREDI	4.96 €	6.35 €	8.15 €	8.47 €	8.82 €

Tarifs pour les vacances scolaires (Enfants habitants la commune et enfants qui n'habitent pas la communes mais qui sont en vacances chez les grands-parents qui habitent la commune)

Année scolaire 2017/2018	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient Familial en €	Q.F. ≤ 620	620 > Q.F. ≤ 850	850 > Q.F. ≤ 1 100	1 100 > Q.F. ≤ 1 350	Q.F. > 1 350
Tarif à la journée	11.17 €	13.36 €	16.18 €	16.69 €	17.23 €
Tarif pour 1 semaine	53.88 €	64.29 €	77.70 €	80.15 €	82.66 €
Tarif pour 2 semaines	105.42 €	125.59 €	151.54 €	156.32 €	161.17 €
Tarif pour 3 semaines	154.52 €	183.88 €	221.56 €	228.48 €	235.52 €
Tarif pour 4 semaines	201.49 €	239.20 €	287.72 €	296.64 €	305.71 €

Tarifs pour les vacances scolaires (Enfants qui n'habitent pas la commune)

Année scolaire 2017/2018	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient Familial	Q.F. \leq 620	620 > Q.F. \leq 850	620 > Q.F. \leq 850	1 100 > Q.F. \leq 1 350	Q.F. > 1 350
Tarif à la journée	13.20 €	15.39 €	18.21 €	18.72 €	19.26 €
Tarif pour 1 semaine	64.03 €	74.44 €	87.86 €	90.30 €	92.81 €
Tarif pour 2 semaines	125.73 €	145.90 €	171.84 €	176.62 €	181.47 €
Tarif pour 3 semaines	185.07 €	214.34 €	252.01 €	258.93 €	265.97 €
Tarif pour 4 semaines	242.09 €	279.80 €	328.32 €	337.24 €	346.31 €

Le tarif des mini camps par semaine (repas du soir + petit déjeuner) : tarif unique à 40.20 €

Le tarif des sorties : Tarif unique à 4.02 €

Les tarifs et les quotients familiaux sont fixés pour une même famille pour l'année scolaire (de septembre à août).

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité le maintien des tarifs de cantine et d'ALSH comme ci-dessus. Il demande à ce que ces tarifs cantine et ALSH soient présentés à Monsieur le Maire de VALLOIRE-SUR-CISSE et qu'ils soient délibérés lors du prochain conseil municipal de VALLOIRE-SUR-CISSE.

3.2. Tarifs Concert JAZZ (entrée + buvette)

Madame le Maire rappelle le concert de jazz avec le groupe « Les pomme de ma douche » le vendredi 19 mai 2017 à 20H30 à la salle des fêtes de Chouzy-sur-Cisse.

Elle rappelle que ce concert est subventionné par le Conseil Départemental dans le cadre de Festillisime 41.

Les tarifs d'entrée proposés sont les suivants :

- 8 € - taux plein
- 5 € - taux réduit (mineurs et étudiants)

Une buvette sera ouverte à cette occasion. Les tarifs restent inchangés soit :

- 2 € la coupe de vin et
- 0.50 € le verre de jus de fruit, et
- 0.50 € la part de gâteau

Le conseil communal, à l'unanimité accepte les tarifs d'entrée et de buvette pour le concert Jazz ci-dessus.

3.3. Autorisation à solliciter le Fonds d'Intervention Foncière (FIF) auprès d'Agglopolys

Dans sa politique foncière pour l'habitat, Agglopolys abonde un Fonds d'Intervention Foncière (FIF), en direction de ses communes membres. Une aide financière est ainsi apportée aux communes qui acquièrent du foncier pour programmer la construction de logements locatifs sociaux sur leur territoire.

Le conseil communal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter ce FIF auprès d'Agglopolys pour le projet d'aménagement du centre bourg. Il demande à ce que cette autorisation soit transmise à Monsieur le Maire de VALLOIRE-SUR-CISSE afin de la présenter au prochain conseil municipal de VALLOIRE-SUR-CISSE.

3.4. Autorisation à solliciter une subvention auprès de la CARSAT pour le projet d'aménagement de la place de la mairie

La Carsat peut participer au financement des dépenses d'investissement relatif à des projets destinées à favoriser la prévention de la perte d'autonomie.

L'aménagement paysager du fond de la place du projet centre bourg pourrait réunir les critères d'éligibilité.

L'aide de la Carsat ne dépassera pas 50 % du budget prévisionnel du projet. Elle peut être accordée sous la forme d'une subvention (dont le montant maximum est de 100 000 €).

Le conseil communal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter cette aide financière auprès de la CARSAT pour le projet d'aménagement du centre bourg. Il demande à ce que cette demande d'aide auprès de la CARSAT soit transmise à Monsieur le Maire de VALLOIRE-SUR-CISSE et aux fins de présentation au prochain conseil municipal de VALLOIRE-SUR-CISSE.

3.5 Tarif sortie séniors

Madame le Maire rappelle la sortie proposée aux séniors le 7 juin 2017 à l'observatoire Loire. Cette sortie comporte une promenade sur le sentier et une navigation sur la Loire. La commune doit faire l'avance de cette prestation. Il vous est proposé de demander à chaque personne une participation de 10 €.

Le conseil communal, à l'unanimité, accepte qu'une participation financière à hauteur de 10 € soit demandée aux personnes qui participent à la sortie du 07 juin 2017 à l'observatoire Loire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.

Le prochain conseil communal sera le **Jeudi 1^{er} juin 2017 à 20h30.**

Le Maire,

Catherine LHÉRITIER